



LEGENDE :

- Limite de parcelle existante
- Limite zone industrielle
- Limite zone d'habitat individuel
- Limite zone d'habitat collectif
- Lotissement
- Lot principal
- Avance autorisée sur la future voie
- Avance autorisée
- Avance autorisée de la réalisation des travaux et prolongement de la voirie
- Avance autorisée sur l'emprise des futurs bâtiments
- Avance à réaliser par le maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux
- 9 mètres - 2,25 mètres
- 2 mètres
- Croûte en EPT 810m
- Pluie
- Les arbres présents sur les lots seront étudiés lors de l'élaboration des permis de construire à l'initiative du propriétaire ou lotissement
- Zone en espaces verts >= 1000 m²/mv
- parking privé à réaliser par les futurs occupants
- Séjour de passage devant les lots S1, S2 et S3 au profit de la parcelle CA 132
- Chemin d'exploitation
- Exemple d'implantation de maisons individuelles
- Il s'agit d'une proposition de plan de lotissement. Avant de réaliser un permis de construire, le propriétaire devra consulter un urbaniste agréé et obtenir un permis de construire ou l'émission d'un plan de lotissement en vertu d'un document d'urbanisme.

PA4

Departement de la Gironde

Commune de SAINT AUBIN DU MEDOC

LOTISSEMENT

Permis d'aménager

PLAN DE COMPOSITION

section CA n° 173
19 Allée de Chagnacou

Echelle 1/200

Maître d'ouvrage
EXCELIUM PROMOTION
9 avenue de Cambéup
33290 LUDON MEDOC

GEOMETRIE
CONSEILS EN AMENAGEMENT URBAIN

SC.P. Bernard BUI - Jean-Marc PARIÉS, Géomètres-Experts associés,
Rue de la République - Bât. B
33170 GUAULOUAN
Tél. : 05.56.26.00.04
Fax : 05.56.26.00.04
E-mail : gmet@geometrie.fr

SC.P. Bernard BUI - Jean-Marc PARIÉS, Géomètres-Experts associés,
Rue de la République - Bât. B
33170 GUAULOUAN
Tél. : 05.56.26.00.04
Fax : 05.56.26.00.04
E-mail : gmet@geometrie.fr

Date : Janvier 2024

23-6347

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
SC.P. BUI - PARIÉS
Rue de la République - Bât. B
33170 GUAULOUAN
Tél. : 05.56.26.00.04
Fax : 05.56.26.00.04
E-mail : gmet@geometrie.fr

NOTA: La présente carte plan de lotissement est établie en vertu de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à la liberté d'information, de l'accès aux documents administratifs et au droit de rectification. Elle est établie en vertu de la loi n° 78-10 du 3 janvier 1978 relative à la liberté d'information, de l'accès aux documents administratifs et au droit de rectification.